

Alliance

AUTORITÉS LOCALES
SOCIÉTÉ CIVILE POUR UNE
AUTRE GOUVERNANCE DES

Migrations

PANORAMA DES ALLIANCES ENTRE AUTORITÉS LOCALES ET SOCIÉTÉ CIVILE :

LIÈGE

L'Alliance Migrations est un projet fondé et animé par :



Pour un accueil inconditionnel et une citoyenneté universelle

Vers un socle commun des territoires

L'Alliance Migrations¹ vise un changement de cap local et global pour sortir de l'impasse dramatique dans laquelle nous enferment les politiques actuelles de non-accueil. Pour ce faire, elle œuvre à une échelle française, européenne et internationale à encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales en lien avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

En s'appuyant sur des territoires inspirants, l'Alliance Migrations souhaite tisser entre eux un fil rouge autour de 4 objectifs principaux :

- La mise en avant des politiques alternatives portées par les territoires
- La démultiplication de bonnes pratiques et la coopération entre territoires
- L'ancrage terrain du projet de l'Alliance : la preuve par l'action !
- A terme, le portage d'un plaidoyer commun pour une autre gouvernance des migrations

Ce projet a été initié dans 5 villes pilotes en 2020 (Lisbonne, Barcelone, Palerme, Grenoble et Montreuil), et a été poursuivi en 2021 dans 3 autres territoires : Berlin, Liège et les Cévennes gardoises (Pays Viganais). Pour chacun de ces territoires, des volontaires ont pris part aux actions portées par les acteurs locaux et mené un travail d'analyse de 5 mois permettant de construire un panorama des enjeux de chaque territoire et des pratiques inspirantes mises en œuvre.

États des lieux non exhaustifs de ces territoires, ces exemples mis en avant nous permettent de faire ressortir des points d'attention, des recommandations et autant de perspectives de chantiers communs pour renforcer des pratiques en faveur d'accueil et de citoyenneté localement et prendre appui sur ces alternatives concrètes pour induire ensemble un changement de cap en matière de politiques migratoires. C'est ainsi que s'est co-construit le socle commun des territoires pour un accueil, à travers trois piliers, à partir des 8 territoires :

- **La garantie d'une citoyenneté locale qui permette à chaque habitant.e de participer à la vie politique de sa ville**
- **La promotion de l'interculturalité comme vecteur d'inclusion et de cohésion sociale**
- **La garantie d'un accès inconditionnel aux droits.**

Ce document s'adresse aux collectivités territoriales et élu-es, aux associations, aux chercheurs et toute personne concernée afin d'encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales, en appui avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

¹ « L'Alliance Migrations », alliance entre autorités locales et sociétés civiles pour une autre gouvernance des Migrations, est une dynamique portée par l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U., composée d'Emmaüs International, du CCFD-Terre Solidaire, du Mouvement Utopia et du réseau latino-américain Espacio Sin Fronteras).

LIÈGE

Ce panorama a été réalisé et rédigé par Marie Dufossé, en mission de volontariat dans le cadre de l'Alliance Migrations, d'octobre 2021 à mars 2022. La mission a été encadrée par le Centre National de Coopération au Développement (CNCD 11.11.11) et l'association le Monde des Possibles

JUILLET 2022

SOMMAIRE

Glossaire.....	5
I.Le contexte migratoire de Liège.....	6
L'histoire de la migration internationale en Belgique : d'une position d'ouverture à une position de fermeture des frontières.....	6
La politique migratoire de la Belgique et la complexité des différents niveaux de pouvoir du pays	7
À Liège, un contexte politique et associatif liégeois favorable à l'accueil	8
II.Liège, ville « hospitalière, responsable, accueillante et ouverte »	11
D'une campagne régionale à l'adoption d'engagements communaux.....	11
Un travail de concertation entre le Collectif et la Ville.....	12
Remarques et recommandations	13
III.De nombreuses dynamiques en faveur de l'accès aux droits des personnes migrantes	15
Références	22

PRATIQUES INSPIRANTES MISES EN LUMIÈRE

Une collaboration multi-acteurs autour de projets d'insertion professionnelle des exilé.es

Participation au projet Union Migrant Net (UMN) pour accompagner les exilé.es vers l'emploi, mobilisation de l'outil de l'Économie sociale et solidaire...

P.15

Autour de l'hébergement et du logement, une mobilisation à différents niveaux

Conventionnement d'occupation temporaire de maisons par la Ville, hébergement des femmes et enfants, hébergement citoyen...

P.17

Négocier localement l'accès aux soins de femmes enceintes exilées en séjour précaire

Travail de collaboration entre acteurs institutionnels, du milieu médical, et associatifs : amélioration de l'accompagnement social et juridique des femmes enceintes exilées : prêt de caution, octroi d'un RIS...

P.20

Glossaire

Sigles :

AMIF :	Fonds asile, migration et insertion
AMU :	Aide médicale urgente
ASBL :	Association sans but lucratif
CCE :	Conseil du Contentieux des Étrangers
CEPAG :	Centre d'Éducation Populaire André Genot
CGRA :	Commissariat général aux réfugiés et apatrides
CIRÉ :	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
CNCD-11.11.11 :	Centre National de Coopération au Développement
CPAS :	Centre Public d'Action Sociale
CRACPE :	Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers
CRI :	Centres régionaux d'intégration
CRIPPEL :	Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère
CVFE :	Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion
ECCAR :	Coalition Européenne contre le Racisme
FGTB :	Fédération Générale du Travail de Belgique
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
OE :	Office des Étrangers
ONE :	Office National des Enfants
RIS :	Revenu d'Intégration Sociale
SNCB :	Société Nationale des Chemins de fer Belge
UMN :	Union Migrant Net
VSP :	Voix des Sans-Papiers de Liège

I. Le contexte migratoire de Liège

L'histoire de la migration internationale en Belgique : d'une position d'ouverture à une position de fermeture des frontières

Aujourd'hui, un Belge sur quatre a un parent né-e étranger-e. Dès les années 1800, la Belgique est un pays d'immigration : le bassin liégeois embauche de nombreux mineurs et métallurgistes allemands, et le nord ainsi que l'est de la Belgique emploient des employé-es de maison néerlandais-es. De nombreux migrant-es sont hautement qualifié-es et visent une ascension sociale : ils et elles viennent du Royaume-Uni, de l'Italie, d'Ukraine, de la Biélorussie, de la Pologne... À l'époque, toute personne étrangère pouvant subvenir à ses besoins est bienvenue : aucun document de voyage – passeport ou visa – n'est nécessaire. Toutefois, vers la fin des années 1880, la situation va évoluer : les Belges sont distingué-es des étranger-es, et les étranger-es sans emploi sont exclu.e.s du pays.

Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, l'émigration coloniale (à l'époque vers le Congo Belge, actuelle République Démocratique du Congo) devient le principal mouvement d'émigration. Ce mouvement s'interrompt brusquement en 1960 au moment de l'indépendance de l'ancienne colonie, et de nombreux coloniaux belges rentrent en Belgique. À la même période, l'immigration ouvrière redevient dominante et la Belgique un « pays d'immigration ». L'industrie lourde et en particulier le secteur minier stimule la migration vers la Belgique. Les personnes arrivant en Belgique viennent surtout de Pologne, d'Italie, mais aussi de République Tchèque, de Hongrie et de Yougoslavie. La Belgique accueille également des réfugié-es originaires de Russie, puis d'Allemagne.

Après la Seconde Guerre mondiale, un protocole est signé entre la Belgique et l'Italie. Il prévoit l'envoi de 50 000 travailleurs italiens dans les mines belges en échange d'un stock de charbon. En réalité, ce sont plus de 75 000 hommes qui arriveront en Belgique, parfois suivis de leur famille. Au fond de la mine, les mineurs italiens travaillent aux côtés des personnes déplacées originaires de pays de l'Est (Ukraine, Hongrie, Allemagne de l'est). La Belgique conclut des conventions bilatérales avec l'Espagne et la Grèce, puis le Maroc et la Turquie pour recruter des travailleurs dans les mines, puis dans la métallurgie, la chimie, la construction et les transports. À partir de l'indépendance du Congo (1960), l'immigration congolaise vers la Belgique s'intensifie progressivement tout en restant un phénomène très marginal du point de vue quantitatif, principalement composé d'étudiant-es. À partir du début des années 1970, à la suite de la récession économique et de l'augmentation du chômage (fermeture des charbonnages), le gouvernement belge revoit la politique d'accès des immigré-es au marché de l'emploi. Parallèlement, la construction européenne introduit une distinction de droits entre deux catégories d'immigré-es : celles et ceux qui sont ressortissant-es d'un État membre de la CEE et les autres. Les premier-es jouissent de nombreuses dispositions visant à favoriser l'égalité de traitement entre les nationaux et les étrangers.

Après le premier choc pétrolier, la Belgique décide de fermer ses frontières à l'immigration économique. En 1974, le gouvernement décide de limiter rigoureusement les nouvelles entrées aux qualifications non disponibles dans le pays. Cette décision s'accompagne d'une première opération de régularisation des étranger-es en situation irrégulière en Belgique : 7 448 personnes sont régularisées (principalement turques et marocaines). Cette opération de régularisation est principalement menée grâce à l'action des syndicats et des organisations immigrées. Le nombre de régularisations est particulièrement important du fait d'une forte mobilisation de la société civile : occupation d'une église, grève de la faim, expulsion des grévistes. À partir des années 1980, les demandes d'asile se font plus nombreuses, avec pour réponse politique un durcissement des conditions d'accès et d'examen des dossiers. En 1999 puis en 2009, deux mesures de régularisation « one shot » (limitées dans le temps) viennent répondre à des mobilisations en faveur de l'accès au séjour des personnes sans-papiers. Le nombre de sans-papiers n'ayant cessé d'augmenter depuis, ces revendications sont toujours d'actualité, d'autant qu'aucun critère clair de régularisation de séjour n'existe dans la législation, la matière relevant de l'appréciation discrétionnaire du Secrétaire d'État à l'asile et à la migration.

L'immigration en Belgique est principalement européenne : près de deux tiers de la population étrangère présente en Belgique se compose de ressortissant-es de l'Union Européenne. En ce qui concerne les ressortissant-es de pays tiers, les principales voies d'entrée en Belgique sont le regroupement familial, les études, le travail et la demande de protection internationale.

La politique migratoire de la Belgique et la complexité des différents niveaux de pouvoir du pays

La commune de Liège se situe en Communauté française, en Région wallonne, dans la Province de Liège. La Belgique est en effet un État fédéral divisé en Communautés et Régions. Les Communautés établies se fondent sur la langue et la culture des personnes qui les composent : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone correspondent à des groupes de population. Les trois Régions sont fondées par rapport à l'histoire et à l'économie des territoires : la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les Régions belges sont comparables, jusqu'à un certain point, aux *Länder* allemands. Chaque Région est subdivisée en provinces, et en communes. La répartition des compétences a évolué autour de l'État fédéral, des Communautés et des Régions. Chaque échelon dispose de compétences exclusives dans lesquelles seule l'institution investie du domaine d'action peut intervenir et y édicter des législations.

L'immigration est une compétence de l'État fédéral. L'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des personnes étrangères en Belgique est régi par la loi du 15 décembre 1980². Les décisions en matière d'accès au territoire, de séjour, d'établissement et d'éloignement sont prises par l'Office des Étrangers (OE)³ et le Conseil du Contentieux des

² <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1980/12/15/1980121550/justel>

³ L'Office des Étrangers (OE) est un service fédéral belge dépendant directement du Service public fédéral Intérieur, chargé de la gestion de la population immigrée, et le registre d'attente pour les demandeurs d'asile. À savoir l'accès des étrangers au territoire, leur séjour, leur établissement, ainsi que des mesures d'éloignement.

Étrangers (CCE)⁴ est la juridiction administrative compétente pour traiter les recours contre les décisions prises en application de la loi du 15 décembre 1980. Depuis 2020, Sammy Mahdi est le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration en charge des questions d'asile et de migration au sein du gouvernement fédéral. Concernant spécifiquement le traitement des demandes de protection internationale, elles relèvent de la compétence du Service Public Fédéral (SPF) Intérieur, à savoir : de l'Office des étrangers (OE) et du Commissariat général aux Réfugiés et les Apatrides (CGRA)⁵. L'État belge est signataire de la Convention de Genève⁶ concernant l'octroi du statut de réfugié, complétée par une circulaire⁷ transférant la Directive européenne 2004/83/CE introduisant le statut de protection subsidiaire. Les demandeurs de protection internationale sont accueilli-es dans des hébergements – majoritairement des centres collectifs – coordonnés par Fedasil ou par des partenaires mandatés (la Croix-Rouge et G4S Care notamment)⁸. Il existe actuellement plusieurs centres en province de Liège. L'emploi des étranger-es relève quant à lui de la compétence des Régions, concernant notamment l'octroi des permis de travail⁹. Les Régions coordonnent également le « parcours d'intégration »¹⁰ des primo-arrivant-es, via les CRI¹¹ (centres régionaux d'intégration). À Liège, le CRIPEL¹² prend en charge ces aspects.

Au niveau communal, le service des étrangers de chaque ville délivre les documents de séjour transmis par l'Office des Étrangers. Dans chaque ville, le CPAS (Centre Public d'Action Sociale), organisme public, applique la législation en matière d'aide sociale. Concernant les étranger-es, le CPAS octroie une aide matérielle et financière conditionnée, notamment aux réfugié-es reconnu-es, et coordonne l'accès à l'aide médicale urgente (AMU)¹³. Cette aide sociale peut prendre plusieurs formes : aide sociale, logement d'urgence, contrat en « article 60 »¹⁴, etc. Enfin, bien que la commune n'ait pas de compétence en matière migratoire, elle est compétente pour ce qui relève de « l'intérêt communal »¹⁵. Ainsi, la commune exerce ses compétences sur des domaines qui concernent les personnes migrantes tels que la cohésion sociale, la lutte contre les discriminations, l'emploi, le logement, l'enseignement, la Police communale, etc.

À Liège, un contexte politique et associatif liégeois favorable à l'accueil

⁴ Le Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE) est la juridiction administrative compétente en cas de recours contre les décisions du CGRA, contre les décisions de l'Office des Étrangers, et contre toutes les autres décisions individuelles prises en application de la Loi sur les étrangers (Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers)

⁵ Le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) est l'organe belge qui examine les demandes d'asile et qui délivre des documents d'état civil pour les réfugiés et apatrides reconnus. C'est une administration fédérale indépendante, l'instance d'asile centrale en Belgique.

⁶ Convention internationale relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951

⁷ Circulaire relative au statut de protection subsidiaire du 5 octobre 2006.

⁸ <https://www.fedasil.be/fr/les-centres-daccueil>

⁹ <https://emploi.wallonie.be/home/travailleurs-etranagers/permis-de-travail.html>

¹⁰ <https://parcoursintegration.be/fr/>

¹¹ <https://www.diversitewallonie.be/qui-sommes-nous/les-cri>

¹² <https://cripel.be/>

¹³ L'AMU en Belgique est de la compétence fédérale.

¹⁴ Contrat de travail par lequel un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS) peut bénéficier d'une mesure de mise à l'emploi.

¹⁵ Chapitre VIII « Des institutions provinciales et communales » de la constitution belge (Constitution du 17 février 1994).

Historiquement, la commune de Liège est dirigée par une majorité socialiste : le Parti socialiste (PS) maintient globalement sa position de parti dominant depuis 1976. Depuis 1999, le Bourgmestre est Willy Demeyer (PS). La commune de Liège – davantage encore qu’ailleurs en Belgique¹⁶ – est dotée d’un tissu associatif dense et militant. Nombre d’ASBL (associations sans but lucratif) sont engagées en faveur de l’accueil et de l’accompagnement des personnes migrantes, de même que l’action syndicale, et de collectifs citoyens, une dynamique favorisée par l’histoire socialiste de la commune.

En 1997, le centre fermé de Vottem – commune périphérique de Liège – accueille ses premier-es détenu-es. La même année, le CRACPE¹⁷ (Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers) se constitue pour réclamer sa fermeture. Chaque samedi depuis lors, ses membres organisent des « mini-manifestations » devant le centre, ainsi que de nombreuses actions d’interpellation politique et de soutien aux personnes détenues. Depuis les années 2000, de nombreux citoyens et citoyennes sont engagé-es au côté des personnes sans-papiers afin de soutenir leur demande de régularisation et de logement. En 2009, 26 000 personnes sans-papiers obtiennent une régularisation de séjour grâce à cette mobilisation¹⁸. En 2014, la Voix des Sans-Papiers de Liège (VSP) voit le jour avec pour objectif de réunir sous le même toit des personnes sans titre de séjour légal afin de revendiquer le respect de leur dignité, et un Comité de soutien à la VSP est constitué dans la foulée. La VSP de Liège s’est installée sous forme d’occupation d’abord dans un bâtiment vide à Sclessin, puis dans une ancienne école d’horticulture à Burenville¹⁹. 98 personnes, dont 27 enfants et 22 femmes se sont alors organisées collectivement pour rendre leur quotidien le plus digne possible. Des ateliers d’écriture, de peinture, d’audiovisuel, de mécanique, de couture et de cuisine y ont vu le jour ainsi qu’une SECU solidaire²⁰. Les bâtiments ont été vendus en 2019 et les habitant-es ont reçu un avis d’expulsion. Une partie des femmes et des enfants a été relogée par les Femmes Prévoyantes Socialistes de Liège (association liée à la mutualité Solidaris et au syndicat FGTB). Après de longues négociations, la Ville a procuré en 2020 des logements pour toutes les personnes qui habitaient encore à Burenville. Ainsi, depuis 2020, cinq maisons mises à disposition par la Ville permettent de loger une soixantaine de personnes sans-papiers. Fin 2018, le Collectif liégeois de soutien aux sans-papiers²¹ s’est constitué, composé de citoyen-nes, militant-es, d’ASBL et de représentants syndicaux, afin de construire un plaidoyer politique en lien avec d’autres collectifs du Royaume, notamment bruxellois.

Suite à une interpellation citoyenne s’inscrivant dans la campagne nationale initiée par le Centre National de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11), la Ville de Liège s’est déclarée « Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte »²² et a pris de nombreux engagements visant à améliorer l’accueil et le séjour des personnes migrantes dans le respect des droits

¹⁶ <https://www.kbs-frb.be/fr/zoom-barometre-des-associations-2020> Baromètre des associations 2020.

¹⁷ <https://www.cracpe.be/>

¹⁸ Adam, I., Nadiä, B. M., Bonaventure, K., Martiniello, M., & Rea, A. (2002). *Histoires sans-papiers*, Bruxelles : Vista, p. 9, et Myria, Régularisation de séjour et droits des personnes en séjour irrégulier, chapitre 6, <https://www.myria.be/files/Migration2016-6-Regularisation-et-sejour-irregulier.pdf>, consulté le 22/12/2021. Voir aussi Martiniello, M., & Rea, A. (2002). Les sans-papiers en Belgique. *Hommes & Migrations*, 1238(1), 89-99.

¹⁹ Quartier de la Ville de Liège sur les hauteurs de la rive gauche de la Meuse

²⁰ A Liège, au sein de l’occupation de la Voix des Sans-Papiers s’est créé un mécanisme de sécurité sociale solidaire des sans-papiers, sur le mode des coopératives. Les participant.es participent à une caisse collective à hauteur de 5 euros par mois, complétés par des contributions solidaires citoyennes. Ce fond finance certains soins médicaux qui ne sont pas pris en charge par l’aide médicale urgente.

²¹ <https://www.facebook.com/Collectif-li%C3%A9geois-de-soutien-aux-sans-papiers-102386631246561>

²² <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/liege-se-declare-ville-hospitaliere-responsable-accueillante-et-ouverte>

humains. Le Collectif Liège Ville Hospitalière a vu le jour dans le même temps, pour exercer une veille sur la mise en œuvre des engagements pris par la Ville et faire également remonter du terrain constats et propositions²³. De plus, la ville s'inscrit dans plusieurs réseaux tels que la Coalition Européenne contre le Racisme – ECCAR, lancée en 2004 et dont le but est de lutter contre le racisme, la discrimination et la xénophobie ; ou Union Migrant Net – UMN lancé en 2020²⁴, dont le but est de promouvoir l'économie sociale et solidaire comme moyen d'inclusion des personnes migrantes.

Aujourd'hui, l'une des préoccupations premières en matière d'accueil est l'emploi. Le taux de chômage est particulièrement élevé à Liège : en 2018, 17,1% de la population active des 15-64 ans sont au chômage²⁵. Le problème d'accès à l'emploi touche donc toute la population liégeoise mais est accentué pour les personnes précarisées, y compris celles en demandant de protection internationale, réfugiées, regroupés familiaux, etc. Selon l'OCDE²⁶, la Belgique a un taux d'emploi des personnes migrantes les plus faibles. Ce chiffre s'explique par plusieurs facteurs, tels que le défaut de reconnaissance des qualifications et compétences des personnes, la barrière de la langue, l'ethnocentrisme, rendant l'accès à l'emploi très compliqué pour les personnes migrantes.

L'accès au logement est également une priorité en matière d'accueil et d'inclusion à Liège²⁷, et prend différentes formes selon la situation administrative de la personne. Les demandeurs de protection internationale sont logés dans des centres d'accueil dès le début de leur procédure et jusqu'à la fin de celle-ci. Les personnes sans titre de séjour ou avec un titre de séjour précaire sont contraintes de se tourner vers des solutions souvent très instables. Les migrant-es en transit²⁸ ont pendant plusieurs années été logés par des citoyen-nes bénévoles de la région liégeoise. Puis en 2020, la Région a financé des collectifs de fait pour l'hébergement des migrant-es en transit. Cette subvention couvre une partie des besoins, si bien que les familles belges continuent à héberger ces personnes. Ainsi la question du logement/hébergement des personnes migrantes est très complexe : si elle dépend de la situation des personnes, elle reste un frein à leur inclusion.

Que ce soit pour l'emploi, le logement, ou autres, le contexte institutionnel de la Belgique complexifie la résolution des problématiques d'accès aux droits. Alors, de nombreux acteurs de la ville de Liège parmi les associations, organisations et syndicats se mobilisent chaque jour autour de la question de l'accueil et de l'intégration des personnes migrantes et du respect de leurs droits. Des solutions sont alors trouvées au niveau local par des acteurs liégeois, souvent en concertation avec la Ville.

Dans un contexte politique européen qui voit se renforcer la fermeture des frontières et la xénophobie, la ville de Liège – commune cosmopolite – se démarque grâce au dynamisme du secteur associatif et militant soutenu par la municipalité.

²³ Cf partie sur Liège Ville Hospitalière

²⁴ Cf partie sur Union Migrant Net

²⁵ Chiffre de l'INSEE

²⁶ OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr>.

²⁷ <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/logement/actualites/la-ville-de-liege-adopte-la-declaration-de-politique-communale-du-logement>

²⁸ « Les migrants en transit sont des personnes entrées sur le territoire de l'Union européenne le plus souvent via le sud de l'Europe. Elles souhaitent se rendre dans un autre pays européen (généralement le Royaume-Uni) pour y demander l'asile ou pour y séjourner (pour des raisons familiales, liées au travail ou aux études, par exemple). » CIRE asbl (2019), *Migrants en transit et personnes solidaires, quels droits?*

II. Liège, ville « hospitalière, responsable, accueillante et ouverte »

D'une campagne régionale à l'adoption d'engagements communaux

En 2017, le Centre National de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11) et la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRÉ) lancent en Wallonie et en Région bruxelloise la campagne « Rendons notre Commune hospitalière ». Cette campagne a suscité un réel engouement citoyen, et très vite a émergé l'idée de pousser la Commune à adopter une motion déclarant la ville hospitalière pour les personnes migrantes. Des centaines de personnes et environ quatre-vingts associations et collectifs se sont mobilisées pour interpellier²⁹ la Ville de Liège lors du Conseil communal du 2 octobre 2017³⁰. Il est proposé de soumettre au vote une motion par laquelle la commune de Liège se déclare hospitalière et s'engage à améliorer l'accueil et le quotidien des personnes migrantes et à garantir le respect de leurs droits. Le Bourgmestre de Liège a organisé un groupe de travail au niveau de la Commune pour retravailler la motion. Les associations et citoyen·nes engagé·es se sont de leur côté organisé·es au sein d'un Collectif, et ont travaillé de pair avec la Ville afin d'ajuster ce texte.

Enfin, par le vote à l'unanimité de cette motion par le Conseil Communal de la Ville de Liège le 27 novembre 2017, la Ville se déclare « **Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte** » et s'engage à améliorer concrètement l'accueil des personnes migrantes présentes sur le territoire liégeois, quel que soit leur statut, et de sensibiliser la population aux questions migratoires³¹. La motion de six pages rassemble une cinquantaine d'engagements dans plusieurs domaines, notamment le logement, l'aide sociale, l'enseignement, la formation, la culture, le sport, les relations avec la police et la sensibilisation des citoyens. Depuis 2017, la Ville et le Collectif s'organisent afin de travailler ensemble sur les points de la motion. En 2018, des élections communales ont lieu et une nouvelle majorité s'installe au Conseil Communal, qui confirme sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de la motion « Liège Ville Hospitalière »³².

²⁹ Un habitant liégeois peut interpellier le Conseil Communal sur une question lors de la séance publique du Conseil. Les interpellations sont transcrites dans le procès-verbal et la séance du Conseil communal et est publié sur le site internet de la commune.

<https://www.liege.be/fr/vie-communale/vie-politique/conseil-communal/interpeller-conseil-communal>

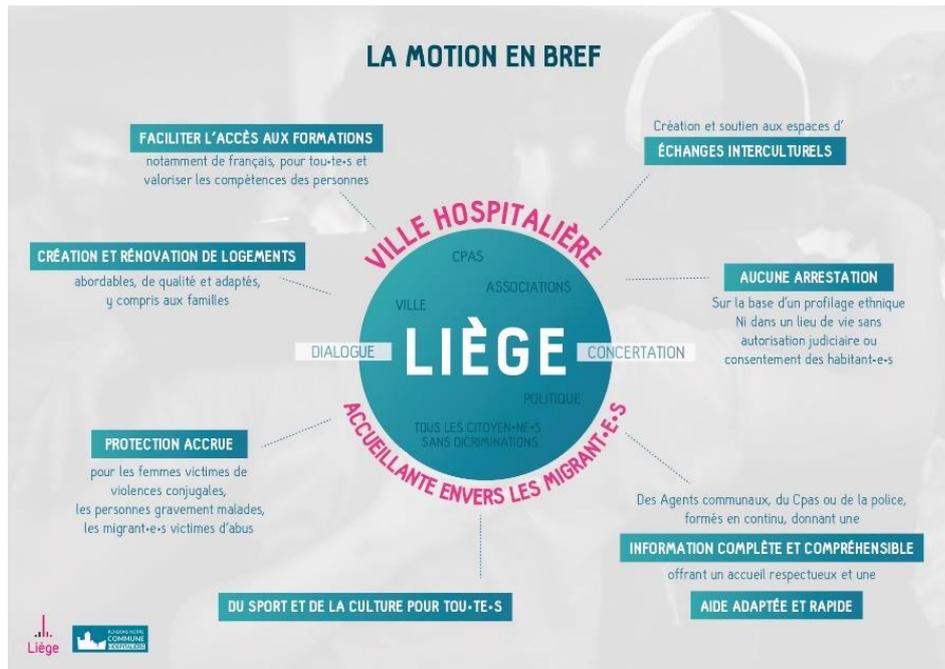
³⁰ Liste des Signataires de l'interpellation citoyenne pour la justice

migratoire au Conseil communal du 2 octobre 2017 : https://www.cncd.be/IMG/pdf/liste_signataires_liege.pdf.

³¹ <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/liege-se-declare-ville-hospitaliere-responsable-accueillante-et-ouverte>

³² Déclaration de politique communale du Collège communal 2018-2024 :

<https://www.yumpu.com/fr/document/read/62382589/declaration-de-politique-communale-du-college-communal-2018-2024>.



Visuel issu de la campagne du CNCD-11.11.11 « Liège Ville Hospitalière »

Un travail de concertation entre le Collectif et la Ville

Le Collectif et la Ville se sont organisés pour pouvoir travailler ensemble : un réel travail de concertation s'est développé entre la ville et la société civile. Tous les citoyen·nes, associations et collectifs qui soutiennent le Collectif ne sont pas forcément actifs, mais adhèrent aux revendications et actions menées au nom du Collectif Liège Ville Hospitalière et les relayent. Une vingtaine de personnes, particulièrement actives pour mener les concertations avec la Ville et/ou des actions au nom du Collectif, composent le « groupe porteur », les « **membres actifs** » du Collectif. Une personne assure le rôle de **porte-parole auprès des autorités locales** (pour deux ans).

Le Collectif et la Ville se rencontrent au **minimum deux fois par an**. Ces rencontres permettent de mettre en place un dispositif concerté de suivi et d'évaluation de l'implémentation des mesures concrètes. En parallèle, des discussions bilatérales sont organisées avec les différents services (police, CPAS, état civil, etc.) pour traiter de questions spécifiques sur la base des priorités identifiées par les acteurs de terrains. Enfin, des actions de sensibilisation, mobilisation et interpellation sont organisées régulièrement. Pour **préparer les concertations** avec la Ville en lien avec la porte-parole, et **formuler des revendications** tenant compte des réalités spécifiques sur chaque dossier, le Collectif a mis en place plusieurs **groupes thématiques de travail** dans lesquels chacun·e peut s'investir selon son champ d'action, intérêt ou expertise :

Femme

(accès aux soins pour les femmes et lutte contre les violences sexuelles et sexistes)

CPAS*

(améliorer les relations entre le CPAS, le secteur associatif et les personnes migrantes, améliorer l'accès au droit)

Formation et Enseignement

(améliorer l'accès à la formation et à l'enseignement pour les personnes)

Logement

(accès à un logement salubre)

Police

(améliorer les relations avec la police et sensibiliser les policiers aux questions migratoires)

État civil

(améliorer les relations entre le service "état civil" de la commune et sensibiliser aux questions d'état civil pour les

Carte d'identité communale

(souhait de mettre en place une carte d'identité communale sur le territoire)

*CPAS = Centre Public d'Action Sociale

Ces sous-groupes sont autonomes et tiennent des réunions directement avec les personnes de la Ville qui travaillent sur ces dossiers. En cas de blocages politiques, c'est le Bourgmestre qui tranche.

Remarques et recommandations

Un tel travail d'échanges et de coopération entre la société civile et les autorités locales est inspirant. Il témoigne de la reconnaissance de la réalité de terrain par des autorités locales et de leur volontarisme, en institutionnalisant leurs engagements à travers le vote d'une motion et de mesures pour l'accueil, et en systématisant les relations avec le collectif mobilisé sur ces questions. Ce travail porte ses fruits : plusieurs améliorations de l'accueil des personnes migrantes ont pu être mises en place sous le label de « Liège Ville Hospitalière », que ce soit au niveau de l'accès au logement par la mise à disposition de logements pour des personnes sans statut de séjour³³, ou par la campagne « propriétaires solidaires » qui visent à accompagner les propriétaires dans la location de leurs biens à des personnes souvent précarisées et à lutter contre les discriminations³⁴, au niveau de l'accès aux soins pour les femmes enceintes sans-papiers³⁵, etc.

Les points travaillés sont très précis et techniques, et exigent souvent de modifier ou simplifier des procédures, de sensibiliser le personnel des services publics aux questions migratoires. Les demandes du Collectif ne concernent que rarement une aide financière, et se

³³ Cf partie 4

³⁴ <https://proprietairesolidaire.be/>

³⁵ Cf partie 5

concentrent sur des négociations et des consensus. De ce fait, les points travaillés par la ville et le Collectif permettent d'améliorer de manière concrète l'accueil et le quotidien des personnes migrantes.

Cependant, du côté de la Ville, il n'y a pas de groupe de travail défini pour gérer les dossiers liés à « Liège Hospitalière ». Le Bourgmestre est le responsable de cet engagement, et selon les sujets soulevés, les Échevins et employé-es de l'administration communale en charge de ces questions peuvent travailler en concertation avec les membres du Collectif Liège Hospitalière. Concrètement, le Bourgmestre est chargé des sujets liés à la sécurité, l'Échevinat a la charge de tout ce qui relève de la Cohésion Sociale des Solidarités, des Droits des Personnes, etc. Cette organisation soulève plusieurs points d'attention. Le travail du Bourgmestre au côté du Collectif nécessite que du temps lui soit spécifiquement dédié, alors que de nombreuses missions lui sont attribuées et que la période marquée par la crise sanitaire et les inondations à Liège a été particulièrement chargée. Concernant les Échevins en charge de certains dossiers, les échanges sont plus compliqués depuis qu'il n'y a plus de réunion bilatérale entre les groupes thématiques de travail du Collectif et les Échevins en charge du dossier. Il est important de désigner des personnes de contact tant au niveau du Collectif qu'au niveau de la Commune pour chaque thématique et qu'un dialogue soit fluide entre eux. Enfin, il faut rester vigilant à la pérennité de ce travail de collaboration. D'une élection communale à l'autre, comment s'assurer que le travail de collaboration va continuer entre le Collectif et la Ville si les agents de la Commune et/ou les Échevins nouvellement élu-es ne veulent pas ou plus travailler sur ces points ? Une requête du Collectif est de mettre en place une personne référente au sein de la municipalité, permettant d'avoir un interlocuteur précis pour tous les dossiers relevant de Liège Hospitalière, et d'assurer la pérennité du travail de collaboration entre le Collectif et la Commune de Liège.

Au niveau du Collectif, une plus grande représentativité des populations concernées par les mesures permettrait de renforcer encore plus la légitimité du groupe et de s'assurer de l'adaptation à la réalité du vécu des personnes migrantes présentes sur le territoire liégeois. Pour l'instant, quelques membres de la Voix des Sans-Papiers de Liège sont présents dans la dynamique hospitalière mais eux-seuls ne peuvent représenter tous les publics concernés par la motion Liège Hospitalière.

III. De nombreuses dynamiques en faveur de l'accès aux droits des personnes migrantes

Une collaboration multi-acteurs autour de projets d'insertion professionnelle des exilé-es

De nombreux projets liégeois s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle des personnes exilé-es

Liège est au cœur du projet Union Migrant Net (UMN), un projet qui vise à améliorer la prise en compte de l'inclusion par le travail des personnes d'origine étrangère au sein de l'économie sociale et solidaire dans les municipalités. Ce projet AMIF³⁶ est porté par la Confédération Européenne des Syndicats et est opérationnalisé à Liège grâce au partenariat entre la Ville de Liège, le Monde des Possibles ASBL³⁷, la FGTB Fédérale³⁸ et le CEPAG ASBL³⁹. La dynamique de Union Migrant Net porte sur les projets collectifs existants de personnes migrantes, avec ou sans titre de séjour, qui souhaitent s'insérer dans l'économie coopérative. Il vise à favoriser les relais nécessaires pour ouvrir les champs de l'insertion socioprofessionnelle et la création d'entreprises sous format coopératif par et pour les personnes migrantes. Bien que les freins les plus importants subsistent dans la politique migratoire et d'accueil qui dépend des niveaux nationaux et européens, ces projets locaux peuvent permettre de travailler non seulement à une inclusion effective, mais aussi une stabilisation du statut de séjour de ces personnes par le travail.

Le chômage systémique, couplé à l'inadaptation de certains dispositifs en insertion socioprofessionnelle au parcours des personnes migrantes, incite à porter le regard sur des pratiques innovantes : comment favoriser l'accès à l'emploi des personnes migrantes via l'économie sociale et solidaire ? Dans le cadre du projet Union Migrant Net, un guide a été publié à destination des municipalités européennes et des syndicats. Ce guide constitue un outil de sensibilisation qui porte sur le potentiel inclusif. Des rencontres à Liège ont lieu pour présenter les bonnes pratiques européennes d'inclusion des personnes migrantes via l'Économie Sociale et Solidaire et une coopération avec les villes du réseau.

En plus du projet UNM, plusieurs initiatives en économie sociale et solidaire sont utilisées par la Ville de Liège comme levier pour l'inclusion sociale des personnes migrantes. Certains projets contribuent notamment à mettre en lien personnes migrantes, société d'accueil et

³⁶ Fonds asile, migration et insertion

<https://fse.be/index.php?id=2931>

³⁷ Centre de formation au français langue étrangère et à l'informatique pour personnes primo-arrivantes situé à Liège.

<https://www.possibles.org/lassociation/>

³⁸ Fédération Générale du Travail de Belgique, syndicat qui défend les travailleurs en Belgique.

<https://www.fgtb.be/la-fgtb>

³⁹ Centre d'Éducation Populaire André Genot, centre d'éducation permanente qui développe des formations et animations auprès des publics populaires sur des thèmes en lien avec le politique, le social, le culturel et l'économique.

<https://www.cepag.be/cepag>

entreprises : Univerbal⁴⁰ est un service d'interprètes en milieu social d'origine étrangère, l'association Live in Color⁴¹ promeut l'interculturalité en mettant au service de jeunes migrant-es un réseau d'entreprises accueillantes. L'association Interra⁴², qui s'est constituée en 2019 avec l'objectif de favoriser les rencontres entre migrant-es et liégeois-es, a mis en place en 2020 l'Interlab⁴³, premier incubateur pour entrepreneuses et entrepreneurs issu-es de l'immigration, avec l'appui de la Région wallonne. Le projet Sirius Hub du Monde des Possibles⁴⁴, formation et agence numérique composée de développeurs informatiques belges et issus de l'immigration, propose de former et de capitaliser les compétences des participant-es pour trouver des client-es et débouchés économiques communs. Il s'inscrit dans la continuité du projet 109 de l'association⁴⁵, qui met en place des binômes seniors/migrant-es pour lutter contre l'exclusion en créant des liens interculturels et intergénérationnels.

L'Économie sociale et solidaire peut également être utilisée comme outil d'orientation vers l'emploi, ou comme tremplin vers l'entrepreneuriat. C'est le cas de l'association liégeoise de confection textile Atemos⁴⁶, où plusieurs dizaines de femmes avec et sans papiers réalisent et commercialisent des créations textiles et culinaires dont les bénéfices permettent de soutenir les femmes sans-papiers. Cette association est née d'une rencontre entre des femmes qui habitaient dans l'occupation de Burenville et des femmes solidaires, venant partager leur passion. Le projet accueille débutantes et confirmées, dans un esprit de mutualisation afin de faire monter en compétence l'ensemble du groupe. L'objectif est aussi de démontrer leur ancrage local durable et leur employabilité dans le but de renforcer leur demande de régularisation de séjour en cours. La Ville de Liège souhaite soutenir ce projet ; une réflexion sur la mise à disposition d'un tiers-lieu à finalité sociale pour accueillir les activités des personnes migrantes et précarisées est en cours.

Également à Liège, Sirius Hub a pour objectif principal de soutenir l'acquisition de compétences en codage par les personnes migrantes, demandeuses d'emploi, personnes en reconversion professionnelle et jeunes en décrochage (NEETS). Après avoir participé à la formation, une opportunité d'inclusion socioprofessionnelle est proposée via Sirius Coop aux stagiaires les plus à même de s'investir dans le processus de développement d'une entreprise et sensible à l'économie sociale et aux principes qui la constitue (partage de valeurs). Le projet est actuellement financé par le Digital Belgium Fund Skills⁴⁷.

Remarques et recommandations

Le nombre de projets collaboratifs entre plusieurs associations, syndicats et la Ville de Liège dans le but de mettre en place des projets d'insertion professionnelle des personnes exilées témoigne d'un volontarisme local en matière d'inclusion. Cependant, il y a encore un manque de reconnaissance du travail des personnes qui prennent part à ces projets d'insertion professionnelle, notamment à cause de la difficulté pour certains travailleurs, surtout sans

⁴⁰ <https://projetuniverbal.wordpress.com/service-dinterpretariat-social/>

⁴¹ <https://www.liveincolorassociation.com/>

⁴² <https://www.facebook.com/interracult/>

⁴³ <https://www.rtb.be/article/liege-naissance-du-premier-incubateur-d-entreprises-destine-aux-primos-arrivants-10780691?id=10780691>

⁴⁴ <https://www.possibles.org/inscriptions-formation-initiation-webmaster/>

⁴⁵ <https://www.possibles.org/109-2/>

⁴⁶ <https://m.facebook.com/Atemos-ASBL-107493164219333/>

⁴⁷ Service public fédéral belge "stratégie et appui" - <https://dt.bosa.be/fr/dbsf2021>

papiers, d'être reconnus comme salariés. Ces efforts et projets inspirants pourraient contribuer à un plaidoyer pour une nécessaire évolution du cadre législatif en matière d'emploi des personnes migrantes.

L'une des demandes du secteur associatif est la mise à disposition par la Ville d'un local qui servirait de lieu où les personnes peuvent venir la journée, se rassembler et prendre part à des activités – dont des activités de formation et d'insertion professionnelles.

Autour de l'hébergement et du logement, une mobilisation à différents niveaux

Plusieurs personnes avec des objectifs de vie et des statuts administratifs différents sont concernées par la question du logement. Selon leur situation, des solutions différentes sont disponibles à Liège : les personnes en demande de protection internationale sont logées dans des centres d'accueil⁴⁸, certaines personnes sans-papiers se sont tournées vers les occupations, dont une partie a été relogée, certaines femmes victimes de violences sexuelles et sexistes ont pu être logées grâce au secteur associatif liégeois, les migrant-es en transit peuvent être hébergé-es chez des citoyens et citoyennes solidaires.

Le relogement et la mise à disposition de cinq maisons pour les personnes sans-papiers par la Ville

La Ville a joué un rôle important dans le champ de l'hébergement et du logement des personnes sans-papiers depuis une quinzaine d'années à la suite de plusieurs événements qui, à la fin des années 1990 et début des années 2000, ont marqué la population liégeoise – la construction du centre fermé VOTTEM puis le meurtre par étouffement d'une femme qui devait être expulsée par les autorités belges – des mouvements de personnes sans-papiers se sont constitués.

En 2009, ces mouvements ont décidé d'occuper un bâtiment de la SNCB qui devait être détruit à la gare de Bressoux⁴⁹. Pour établir une convention d'occupation avec la SNCB⁵⁰, il fallait une autorité publique garante et la Ville de Liège a accepté de signer. En plus de se porter garante, des agent-es communaux ont remis l'électricité et les sanitaires en état, installé un bâtiment préfabriqué composé de douches et de sanitaires et installé une pompe à chaleur pour le chauffage. Cette aide était la première aide financière et matérielle de la Ville concernant les personnes sans-papiers et a duré presque un an. À partir de ce moment-là, un contact s'est créé entre le Comité de soutien aux sans-papiers⁵¹ et la Ville.

⁴⁸ La Belgique compte près de 80 centres d'accueil. Ils sont gérés par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique ou un autre partenaire privé. Ce sont des centres 'ouverts': les résidents sont libres d'entrer et de sortir du centre. Dans les centres d'accueil, les réfugiés et demandeurs de protection internationale reçoivent l'aide matérielle à laquelle ils ont légalement droit. En première instance, cette aide matérielle consiste en un lit, des repas, des installations sanitaires et des vêtements.

⁴⁹ Quartier dans le centre-ville de Liège

⁵⁰ Société Nationale des Chemins de fer Belge

⁵¹ Le Comité de Soutien aux sans-papiers de Liège a été créé en 2004 dans le but de soutenir (logistiquement, matériellement, politiquement) les mouvements de sans-papiers de la ville de Liège.

Quatre ans après l'occupation de Bressoux, en 2014, des personnes sans-papiers, réunies dans le collectif la Voix des Sans-Papiers, ont rencontré le Comité de Soutien aux sans-papiers pour organiser une nouvelle occupation et prévenir le Bourgmestre. Cependant, le bâtiment (un bâtiment public, ancien bâtiment de l'ONE⁵²) étant trop petit pour le nombre de personnes concernées et composé d'amiante, le Bourgmestre a décidé qu'il leur fallait quitter le bâtiment. En septembre 2015, la Voix des Sans-Papiers a décidé d'occuper une ancienne école d'horticulture situé dans le quartier de Burenville. Comme pour les occupations précédentes, le collectif a prévenu le Bourgmestre et demandé à la Ville une solution de logement quand, en 2016, ce bâtiment a été vendu à une personne privée. Les personnes sont restées à Burenville jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Il aura fallu quatre années de négociations avec la Ville pour répondre à ce besoin puisque le Conseil Communal a voté en octobre 2020 une convention d'occupation de cinq maisons pour les habitant-es de Burenville. Ces maisons permettent de loger entre 70 et 80 personnes sans-papiers. Les Conventions d'un an ont été renouvelées en novembre 2021.

Ces cinq maisons, ainsi qu'une maison mise à disposition par un particulier, une maison mise à disposition par la commune de Ans, et l'Ostal (voir ci-dessous), permettent de loger environ 100 personnes sans-papiers sur le territoire liégeois.

Des initiatives associatives et citoyennes pour héberger des groupes vulnérables

L'Ostal, une initiative associative pour les femmes et leurs enfants

L'Ostal, dans le quartier Saint Nicolas, est un bâtiment appartenant à la coopérative liégeoise Les Tournières et loué aux Femmes Prévoyantes Socialistes⁵³ pour accueillir une dizaine de femmes issues de l'immigration ainsi que leurs enfants. Cette maison a vu le jour en 2017 pour que les femmes qui étaient dans l'occupation de Burenville puissent avoir un espace plus adapté pour elles et leurs enfants. Souvent victimes par le passé de violences sexistes et/ou sexuelles, elles ont besoin d'un espace où elles se sentent en sécurité. Ensemble et soutenues par l'association Promotion & Culture, elles sont à l'origine du projet Atemos⁵⁴ décrit dans la partie 3.

L'hébergement citoyen pour les personnes migrantes en transit

En 2015, face à l'absence de solutions proposées par l'État Belge, la situation des migrant-es en transit⁵⁵ a suscité l'engagement de nombreux-ses citoyen-nes bénévoles et d'associations. Une partie de ces acteurs se sont réunis autour de la « Plateforme Citoyenne de

⁵² Office National des Enfants

⁵³ Mouvement d'éducation permanente qui mène des actions, des projets ou des campagnes sur diverses thématiques telles que la laïcité, l'égalité, la santé ou la citoyenneté.

⁵⁴ Atemos est un projet dans lequel des femmes avec et sans-papiers réalisent et commercialisent des créations textiles et culinaires dont les bénéfices sont utilisés pour assurer la survie des femmes sans-papiers, cf partie 3

⁵⁵ Les migrants en transit sont les personnes souhaitant rejoindre un autre pays de destination que la Belgique (généralement le Royaume-Uni suite à l'impossibilité d'obtenir un statut de séjour dans les pays européens).

soutien aux réfugié-es » pour organiser les hébergements de personnes dans les familles belges. D'abord uniquement à Bruxelles, l'hébergement citoyen⁵⁶ s'est étendu à toutes les provinces de Belgique, y compris Liège.

Il existe plus d'une trentaine de collectifs de citoyen·nes actifs dans l'accueil et l'accompagnement de personnes, dont certains sont réunis sous la Coordination wallonne de soutien aux migrant·es en transit⁵⁷ et dont une dizaine se trouvent à Liège.

Remarques et recommandations

La Ville s'est positionnée comme véritable soutien en acceptant les occupations, en refusant d'expulser les personnes et en remettant certaines commodités en état. Quant au relogement dans les cinq maisons, bien que celui-ci a mis quatre ans à être décidé, c'est une mesure salubre pour les personnes qui peuvent (enfin) vivre dans des conditions décentes

Il est important que la commune tienne une position en faveur du relogement des personnes sans-papiers, elle qui se place en faveur de la régularisation, car elle reconnaît ainsi les habitant·es des maisons comme des véritables Liégeois·es insérées sur le territoire de la commune. Cependant, le fait que la commune signe des conventions d'occupation précaire d'un an soulève des inquiétudes concernant la pérennité de cette solution. Que se passera-t-il pour les habitant·es si l'année prochaine la convention n'est pas renouvelée ?

Bien qu'il soit difficile d'avoir des estimations du nombre de personnes sans-papiers se trouvant sur le territoire liégeois, il est estimé qu'entre 100 000 et 150 000 personnes sans-papiers vivent en Belgique. Liège étant la ville la plus peuplée de Wallonie, il est facile de supposer qu'au-delà des 100 personnes sans-papiers hébergées dans ces maisons, beaucoup demeurent sans logement à Liège. Cet effort doit être soutenu pour recenser puis cibler les besoins en matière de logement et permettre à davantage de personnes sans-papiers de disposer d'un logement salubre. Le réseau associatif est prêt à organiser l'accueil des personnes migrantes en transit notamment, mais manque d'un local stable.

⁵⁶ « Le terme « hébergement citoyen » est ainsi utilisé par les familles hébergeuses et les collectifs de citoyens belges pour décrire leur pratique d'hospitalité envers les personnes migrantes. Il s'agit d'une pratique sociale consistant à accueillir ces personnes chez soi ou dans un logement collectif (géré par des citoyens bénévoles), dans le but d'offrir un hébergement occasionnel aux personnes exilées pour que ces dernières se reposent, mangent à leur faim, puissent prendre soin de leur hygiène et de leurs maux, profitent de moments de partage ou de calme, etc. » Alice Clarebout, « L'hébergement citoyen en Belgique : effacement des frontières entre hébergeurs et hébergés », *Analyses de l'IRFAM*, n°5, 2020

⁵⁷ <https://www.facebook.com/coordinationwallonneMET/?rdc=1&rdm=1>

Négocier localement l'accès aux soins de femmes enceintes exilées en séjour précaire

La prise en charge des grossesses pour les femmes exilées en séjour précaires, résultat d'une volonté de collaboration entre différents acteurs locaux

Il y a quatre ans, la prise en charge des grossesses pour les femmes exilées sans titre de séjour ou sous statut de séjour précaire était problématique dans la ville de Liège. Ces femmes enceintes en situation difficile n'étaient pas (ou peu) suivies durant leurs grossesses, étant parfois refusées aux urgences ou renvoyées vers les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS)⁵⁸. L'accès aux soins de ces personnes, parfois victimes de violences conjugales et/ou sexistes, est compromis par les difficultés financières, le manque d'informations (pour les personnes et le personnel), l'inadaptation des services à ces problématiques, et parfois des discriminations envers ces femmes. Or, une absence de prise en charge peut impliquer des problèmes de santé importants, tant chez la mère que chez l'enfant ainsi que des coûts élevés qui auraient probablement pu être évités si les grossesses avaient été suivies.

Partant de ce constat, le groupe de travail « femmes » du Collectif Liège Hospitalière a mis en place une collaboration avec la Citadelle (Hôpital de Liège), l'Office de la Naissance et de l'Enfance⁵⁹ (ONE) et le Planning Familial Louise Michel⁶⁰ pour la prise en charge des grossesses de femmes sans-papiers. Progressivement, les maternités d'autres hôpitaux liégeois ont rejoint la dynamique (Bruyères, Mont-Légia). Des partenariats de fait se sont ainsi mis en place afin de garantir l'accès au soin des femmes enceintes en situation de précarité. En effet, les professionnel·les qui étaient les principaux interlocuteurs de ce public ont noué un dialogue avec les professionnel·les impliqués dans leur suivi médical : le personnel des centres hospitaliers (à la réception, aides-soignant·es, médecins, gynécologues, infirmier·es), le personnel des CPAS, du Relais Santé⁶¹, le personnel des Plannings Familiaux, des assistant·es sociaux, ou des avocat·es par exemple, pour les sensibiliser à ces problématiques et à la nécessité de mieux prendre en charge leurs soins obstétricaux, leur accouchement, ainsi que les procédures administratives et juridiques qui en découlent. Par conséquent, la prise en charge médicale, sociale et juridique s'est considérablement améliorée, notamment grâce à la synergie et à l'implication de différents services sociaux. Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE)⁶², Bureau d'aide juridique, planning familiaux, CPAS de Liège, CHR de la citadelle, Montlégia, ONE, services sociaux de la Ville de Liège, Bureau d'aide aux victimes ont vu leur coopération se développer et se renforcer.

Cette coordination a permis de développer de nouvelles mesures notamment en ce qui concerne l'accompagnement social et juridique des femmes en situation précaire, comme le prêt

⁵⁸ Un CPAS, ou "centre public d'action sociale", assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services. <http://www.cpasdeliege.be/>

⁵⁹ <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/pageone/>

⁶⁰ <https://louisemichel.be/>

⁶¹ Le Relais Santé est un service du CPAS de Liège pour toute personne en difficulté d'accès aux soins. <http://www.cpasdeliege.be/index.php/action-sociale/relais/relais-sante>

⁶² <https://www.cvfe.be/>

de caution locative par le CPAS, l'octroi de RIS⁶³ traité rapidement par les assistants sociaux en cas de violences intra familiales, la collaboration avec le Bureau d'Aide Juridique pour la désignation d'avocats. En outre, l'écoute et la disponibilité du personnel des maternités Liégeoises, du service social des hôpitaux et de l'ONE sont très importantes et ont permis à de nombreuses personnes vulnérables d'accoucher dans de bonnes conditions malgré la crise sanitaire en cours depuis 2020.

La prise en charge des victimes de violences conjugales et le suivi obstétrique des personnes vulnérables est l'un des axes importants du dispositif Liège Ville Hospitalière, en réponse à une problématique centrale d'accès aux soins pour des personnes particulièrement marginalisées.

Remarques et recommandations

Ce travail de collaboration est important pour la santé des femmes enceintes en situation de précarité. De même, les services et secteurs intervenant dans les situations de violences conjugales avec des personnes vulnérables ont appris à travailler ensemble et développé une meilleure compréhension de la problématique.

Néanmoins, ces collaborations ne sont pas formalisées, elles se sont nouées par le dialogue entre les différents acteurs au contact de ces publics. Ces partenariats de fait sont très efficaces mais incertains en cas de remaniement du personnel (hospitalier ou du CPAS par exemple). Il est ainsi nécessaire de pérenniser ce système d'aide et de prise en charge, qui pourrait être coordonné avec des moyens humains et financiers adéquats dans le but d'assurer à plus long terme la prise en charge de ces personnes.

Bien qu'aujourd'hui suffisamment de personnels sont sensibilisés ce qui permet une prise en charge effective des femmes enceintes en situation de précarité, ce public reste méconnu de nombreux secteurs et services qui pourraient être à leur contact. Le système d'aide médicale du CPAS⁶⁴ est également assez compliqué et mal connu. Il faudrait ainsi élargir ce travail de sensibilisation auprès de tous les acteurs susceptibles de travailler avec ce public à la bonne prise en charge de ces femmes et des possibilités qui leur sont ouvertes.

Enfin, afin d'éviter en amont le développement des situations difficiles, il faudrait prioriser l'information sur les droits, la prévention sur ces sujets et soutenir des structures d'accueil pour femmes victimes de violences à Liège.

⁶³ Revenu d'Intégration Sociale

⁶⁴ Toute personne qui séjourne en Belgique de manière habituelle peut avoir droit à l'aide sociale du CPAS (cf loi de 1976). Quelques catégories de personnes sont néanmoins soumises à des restrictions ou exclues de ce droit : les personnes sans séjour légal sont limitées à l'[Aide Médicale Urgente](#) ; certains ressortissants européens sont limités à l'[Aide Médicale Urgente](#) ; les demandeurs de protection internationale sont exclus de ce système (sauf exceptions) car c'est en principe [Fedasil](#), et non le CPAS, qui est responsable de l'accès aux soins médicaux des demandeurs d'asile.

Références

Textes et déclarations :

- Chapitre VIII « Des institutions provinciales et communales » de la constitution belge (Constitution du 17 février 1994)
- Convention internationale relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951
- Circulaire relative au statut de protection subsidiaire du 5 octobre 2006.
- Déclaration de politique communale du Collège communal 2018-2024 : <https://www.yumpu.com/fr/document/read/62382589/declaration-de-politique-communale-du-college-communal-2018-2024>

Rapports :

- Fondation Roi Baudouin, Baromètre des associations de 2020
- OCDE (2020), Perspectives des migrations internationales 2020, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6b4c9dfcfr>

Publications et extraits d'ouvrage :

- Adam, I., Nadia, B. M., Bonaventure, K., Martiniello, M., & Rea, A. (2002). Histoires sans-papiers, Bruxelles : Vista, p. 9
- CIRE (février 2019), « Migrants en transit et personnes solidaires, quels droits? »
- Martiniello, M., & Rea, A. (2002). Les sans-papiers en Belgique. Hommes & Migrations, 1238(1), 89-99
- Myria, Régularisation de séjour et droits des personnes en séjour irrégulier, chapitre 6, <https://www.myria.be/files/Migration2016-6-Regularisation-et-sejour-irregulier.pdf>, consulté le 22/12/2021

Alliance Migrations

Plus d'informations

<https://alliance-migrations.fr>

<https://o-c-u.org>



<https://anvita.fr>

